

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-133	Nomenclature 9.4
EPAGA – Motion de soutien	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	24	30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN

EXPOSE :

Le message du Président de l'EPAGA, proposant d'approuver la motion pour s'opposant au projet de déclassement de 9 communes bretonnes, toutes situées en tête du bassin versant de l'Aulne dans le cadre de la révision des zones vulnérables suite à la 8e campagne de surveillance "nitrates" sur le bassin Loire-Bretagne a été porté à la connaissance des membres du Conseil communautaire.

Dans le cadre de la révision 2026 des zones vulnérables aux nitrates, l'Etat a ouvert une phase de consultation s'appuyant sur les résultats de la 8^{ème} campagne de surveillance de la qualité des eaux menée en 2022-2023.

Pour le territoire du SAGE Aulne, un projet de déclassement cible directement 9 communes des Monts d'Arrée (Berrien, Botmeur, Brasparts, Brennilis, La Feuillée, Huelgoat, Lopérec, Plouyé et Saint-Rivoal). Il s'agit des seules communes concernées par un tel déclassement sur l'ensemble de la Région Bretagne.

La sortie de ces communes de la zone de vulnérabilité entraînerait la fin de l'application du programme d'actions régional « Nitrates », levant ainsi des obligations majeures telles que le plafonnement de l'azote organique à 170 kg/ha, la couverture automnale et hivernale des sols et l'encadrement strict des calendriers d'épandage.

L'EPAGA, structure publique en charge de la gestion du bassin versant de l'Aulne, soulève les fragilités méthodologiques et juridiques du rapport émis par les services de l'Etat et souligne également les efforts consentis par les agriculteurs de ce bassin versant en termes de baisse des flux d'azote depuis de nombreuses années.

Pour toutes ces raisons, par délibération en date du 16 juin dernier, l'EPAGA demande au préfet coordonnateur du bassin-Loire Bretagne de maintenir le classement actuel des 9 communes préservant ainsi les actions menées par l'ensemble des acteurs pour préserver la ressource en eau et la biodiversité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- a apporté son soutien à l'EPAGA dans son action visant à s'opposer au projet de révision 2026 des zones vulnérables aux nitrates actant le déclassement des 9 communes ciblées,***

- **a demandé à monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne de maintenir le classement de ces 9 communes en zones vulnérables au regard de la cohérence territoriale sur le bassin versant de l'Aulne.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 25 juin 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN



La Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2026			
NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT		X	Pouvoir à Fabienne GARNIER
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON	X		
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND		X	Pouvoir à Tugdual BRABAN
Nicolas LEVENEZ		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA		X	Pouvoir à Dominique MENUGE
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH	X		
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL		X	Pouvoir à Anne-Marie DUIGOU
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU		X	Pouvoir à Anthony PAGE

Nombre de membres titulaires : 31

Nombre de membres présents : 24

Nombre de pouvoirs : 6

Etaient également présents :

Lionel BOURGEOIS, directeur général des services

Morgane ROBIC, gestionnaire des instances

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 029-242900561-20260625-DELIB2026133-DE